

FONDS DE CONFIANCE

Dispositif expérimental de la Caisse des Dépôts confié en gestion à France Active

pour activer l'émergence et la création de nouvelles entreprises sociales

Quel est son objectif ?

Ce nouveau Fonds est destiné à aider le lancement de nouvelles 'entreprises sociales' (entreprises d'insertion, ateliers protégés, etc.) par des entreprises sociales existantes. L'expérimentation portera sur 15 à 20 projets et aura une durée de 18 mois à compter de janvier 2005.

Son objectif est de :

- multiplier le nombre d'entreprises sociales en France ; chaque nouvelle entreprise devant créer, à terme de 2/3 ans, 5 à 10 emplois pour des personnes en situation de fragilité .
- faire émerger des 'entrepreneurs sociaux', car il n'y a pas d'entreprises sociales sans entrepreneurs sociaux.

Exemple :

L'entreprise sociale que je dirige pourrait se développer (par duplication, essaimage, diversification...) sur un nouveau territoire à 100 kms ; je souhaite réaliser une étude / action pour ce projet , j'embauche à durée déterminée un cadre avec pour objectif d'en étudier la faisabilité et de la créer dans les 6/9 mois. Et je l'accompagne.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises, et plus particulièrement les entreprises sociales ou organisations adhérentes des Réseaux prescripteurs (*voir ci-contre*), souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise sociale ; en confiant à un porteur de projet une 'étude/action' dans cet objectif. Le cas échéant, cette personne pourra créer et devenir le dirigeant de la nouvelle entreprise.

Que finance le Fonds de confiance ?

Le Fonds de confiance peut financer jusqu'à 50% des frais (salaires, déplacements, frais de mission...) de ce recrutement, supportés par l'entreprise, avec un plafond de 20 000 € par projet. 80% de l'apport est effectué sous forme de subvention et 20% sont remboursables à France Active.

Les **dépenses finançables** sont :

- salaires + charges sociales de la personne recrutée pour mener l'étude action,
- Frais d'étude complémentaires, déplacements...
- Frais généraux et quote-part de frais fixes (secrétariat, téléphone...) engagés au titre de l'étude/action, sur justificatifs.

Qu'entend-on par entrepreneur social ?

Toute personne ou groupe de personnes qui crée, dirige, développe ou reprend une entreprise ou une organisation ayant une viabilité économique, et qui met au cœur de son projet la prise en compte de la fragilité humaine et/ou du lien social - *Source : définition du Guide Avise/ CDC 2004/05 de l'entrepreneur social.*

Comment saisir le Fonds de confiance ?

Pré-requis avant envoi de la demande :

- Engagement du dirigeant de l'entreprise demandeuse, qui porte politiquement le projet. Il en est le 1er responsable.
- Choix de la personne qui fait l'étude/action selon des critères d'aptitude à l'analyse, la création et la direction d'entreprise,
- Adhésion de l'un et l'autre à la définition de l'entrepreneur social (ci-dessus),
- Définition du contenu de l'étude / action avec objectifs précis et calendrier,
- Accompagnement du porteur par un Comité de pilotage, présidé par le dirigeant de l'entreprise demandeuse.
- Hébergement du porteur dans les locaux de l'entreprise.

Dossier à constituer pour envoi à France Active :

- lettre de parrainage d'un réseau partenaire du fonds de confiance ;
 - présentation de l'entreprise demandeuse et de sa stratégie ;
 - présentation du projet de développement et du contenu de l'étude/action ;
 - présentation du porteur de projet : CV, lettre manuscrite de motivation ;
 - projet de contrat de travail à durée déterminée de la personne chargée de l'étude / action ;
 - budget de l'étude, co-financements proposés
 - modalités de mise en œuvre : comité de pilotage, lettre de mission, objectifs fixés...
- Instruction de la demande : France Active avec l'aide d'un consultant d'entreprise.

Principaux réseaux partenaires du Fonds de confiance :

COORACE, CNEI, GAP UNETA, CNLRQ, Jardins de Cocagne, Emmaüs France, Réseau Entreprendre, Réseau France Active, Fondation Agir Contre l'Exclusion, Ardense, La Varappe, BPI, Crédit Coopératif.

France Active est gestionnaire du Fonds de confiance, avec l'appui du pôle 'entrepreneurs sociaux' de la Caisse des Dépôts.

Contacts pour envoi des dossiers :

France Active

Jean-Michel Lécuyer < jeanmichell@franceactive.org
ou Joëlle Tremblay < joellet@franceactive.org

37 rue Bergère - 75 009 PARIS

Tél : 01 53 24 26 26